



LA SEMAINE DU SAIPER: **27 novembre 201 au 2 décembre 2017** **contact@saiper.net**

Les remplaçants , La direction d'école : compte rendu de la journée de grève, actions en cours et groupe de travail

Une soixantaine de personnes se sont réunies devant le rectorat, jeudi 23 novembre 2017. Une délégation a été reçue par l'IA-DAASEN : le rectorat travaille sur des pistes comme l'augmentation des décharges (avec quels moyens ?), le redéploiement des assistants de vie scolaire ; les aides administratives ne seront pas enlevées en cours d'année, un groupe de travail aura lieu le

jeudi 30 novembre 2017 de 13h30 à 15h30 au collège Emile Hugot à la Bretagne - Ste Clotilde.

Il peut être intéressant de s'y rendre pour faire entendre nos revendications.

Dans le même temps, les services du secrétaire général ont envoyé un courrier de menaces pour utilisation abusive des boîtes mails.

Concernant le remplacement : un petit groupe a rencontré le Recteur à l'école Marimoutou à Saint Benoît . Faites nous toujours remonter vos desiderata concernant le mouvement et dans l'éventualité d'une charte.

La condamnation syndicale à l'œuvre :

Le ministre de l'éducation nationale a décidé de porter plainte contre le syndicat sud éducation 93. Cette plainte est intéressante pour le débat qu'elle pose sur le racisme mais s'avère extrêmement inquiétante par la posture ministérielle adoptée : désormais le ministère entend gérer seul, s'éloignant d'une cogestion qui n'a d'ailleurs pas toujours été profitable aux enseignants et de manière frontale il semble vouloir défier les syndicats dans leur ensemble.

Les indemnités allouées aux enseignants référents :

L'indemnité allouée aux enseignants référents, soit 1500 personnels concernés, sera déterminée par le Recteur. En effet, cette indemnité oscillera entre 950 euros bruts annuels et 2500 euros bruts annuels. Et c'est le Recteur qui arbitrera cette différence indemnitaire.

Nous dénonçons ces pratiques instaurant des indemnités différentielles dites au mérite.

Nous vous proposons de signer et faire signer une pétition demandant la même indemnité pour tous.

UN MEME METIER = UNE MEME INDEMNITE

La classe exceptionnelle

Comme prévu, le ministère met en place deux dispositifs différents :

- Pour les personnels ayant atteints le 3^{ème} échelon de la hors classe et justifiant de huit années d'exercice sur des fonctions particulières ou dans des conditions spécifiquement désignées
- Pour les personnels ayant atteints le 6^{ème} échelon de la hors classe et ayant faits preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle

Le ministère a choisi d'intégrer un avis , très fort barème du recteur ou de l'IA-DAASEN, sur la valeur professionnelle de l'agent . Il s'agit bien de favoriser 10% des personnels que le Recteur estime être méritant au détriment de la prise en compte de l'ancienneté.

Vous trouverez la note de service explicative.

La GIPA

La période de référence de 4 ans est fixée du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016 et le montant de l'inflation retenu est de 1,38 %.

La valeur moyenne annuelle du point d'indice était de 55,5635 euros en 2012 et de 55, 7302 euros en 2016 .

Le calcul du montant est le suivant :

$$55,5635 \times \text{indice au } 31/12/2012 \times (1+1,38\%) - 55,7302 \times \text{indice au } 31/12/2016$$

Si vous étiez à temps partiel, le montant de la garantie est attribué à hauteur de la quotité travaillée au 31/12/2016.

Les rythmes scolaires et le CAEN

Les rythmes scolaires sont à l'ordre du jour du CAEN qui a lieu ce

MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017 A 14H AU RECTORAT

Certaines communes n'ont pas fait la demande pour le 29 janvier 2018 et certaines autres ne seront peut être pas retenues par M. le Recteur.

MANIFESTONS ENSEMBLE NOTRE VOLONTE , CELLE DES PERSONNELS , DES PARENTS :

LA SEMAINE DE 4 JOURS POUR TOUS